



## Commission des solidarités

### 425 - Prestations et allocations enfants (ASE)

#### Propositions financières Budget Primitif 2014

#### Rapport n° CG/2013/101

##### Résumé :

Le Conseil Général finance toutes les prestations et allocations correspondant aux besoins des enfants confiés au Service de Protection de l'Enfance.

##### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	2 310 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 310 000,00 €</b>

#### 4251 – Prestations et allocations enfants (ASE)

Les prestations et allocations versées au bénéfice des enfants et jeunes majeurs confiés correspondent aux dépenses afférentes à l'habillement, à la scolarité, aux frais médicaux et pharmaceutiques non remboursés par la sécurité sociale, à l'argent de poche, aux vacances et frais de transport inhérents à leur prise en charge. Elles progressent au même titre que le nombre d'enfants confiés.

Ce mode d'action intègre également les dépenses de rémunération des vacances des psychologues du Service de Protection de l'Enfance qui interviennent dans le cadre de l'accompagnement des enfants et de leur famille ou des évaluations relatives aux agréments adoption.

Les dépenses de transport correspondent en partie aux frais engagés pour le suivi des enfants accueillis en dehors du département. Ils sont 72 au 30 septembre 2013 contre 89 en septembre 2012.

Les dépenses concernant la scolarisation en internat progressent conformément aux orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille, afin de répondre notamment à des problématiques d'enfants qui en l'absence d'une telle prise en charge, relèveraient d'un placement en structure de protection de l'enfance.

L'Allocation Jeune Autonome (AJA) représente une aide permettant de soutenir des jeunes majeurs sur la voie de l'autonomie. Il s'agit d'une allocation calculée en fonction des ressources, d'un montant maximal mensuel de 600 €. Au 30 septembre 2013, 12 jeunes ont bénéficié de cette allocation.

#### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

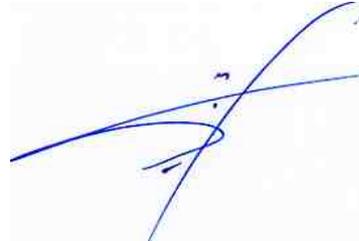
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4251	Prestations diverses et allocations enfants (ASE)	2 068 000,00 €	2 310 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission des Solidarités, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL